

DÉCLARATION COMMUNE

PARTENARIAT ENTRE LES INSTITUTIONS DU GROUPE DE COORDINATION ARABE ET LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Abidjan, le 13 janvier 2026

Préambule

Le Groupe de coordination arabe (ci-après dénommé l'« ACG »), et le Groupe de la Banque africaine de développement (ci-après dénommée la « Banque africaine de développement »), et ensemble les « Parties » ;

Rappelant le partenariat de longue date entre le monde arabe et l'Afrique, et le rôle historique joué par les institutions arabes de développement dans le soutien au développement de l'Afrique à travers d'importants financements concessionnels et non concessionnels sur plusieurs décennies ;

S'appuyant sur les résultats du communiqué publié le 9 novembre 2023 à Riyad en marge du Sommet arabo-africain organisé par le Royaume d'Arabie saoudite, ainsi que sur les résultats du Jubilé du Groupe de coordination arabe et sur les cadres stratégiques respectifs de la Banque africaine de développement et des institutions de l'ACG ;

Reconnaissant l'ampleur et la complexité des défis de développement auxquels sont confrontés les pays africains et arabes dans la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, notamment les défis liés à la viabilité de la dette, à l'exposition aux chocs économiques et externes, à la fragilité, à la sécurité alimentaire et énergétique, et à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes ;

Affirmant leur engagement commun en faveur d'un système financier international coopératif, inclusif et prévisible, et du renforcement du rôle des pays en développement dans la gouvernance économique mondiale ; et

Reconnaissant la nécessité d'aller au-delà d'une coopération ad hoc et fragmentée pour aller vers un partenariat plus structuré, coordonné et axé sur l'impact ;

Établissent la déclaration commune suivante :

1 Vision et principes communs

Les parties réaffirment leur vision commune d'une Afrique économiquement résiliente, financièrement viable, mieux équipée pour résister aux chocs extérieurs et à la fragilité, et plus pleinement intégrée aux chaînes de valeur régionales et mondiales.

Les parties reconnaissent que les institutions de l'ACG et la Banque africaine de développement, en tant que principaux fournisseurs de financement et d'expertise en matière de développement, sont des partenaires stratégiques naturels pour faire progresser cette vision grâce à une coordination et une complémentarité accrues.

La coopération dans le cadre de ce partenariat sera guidée par les principes suivants :

- **L'appropriation par les pays et l'alignement** sur les priorités nationales de développement et les initiatives régionales, y compris l'Agenda 2063 et la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

- **La complémentarité et l'additionnalité**, en évitant les doubles emplois et en renforçant la mobilisation des ressources publiques et privées.
- **L'orientation vers les résultats et l'impact**, en mettant l'accent sur des résultats de développement mesurables.
- **La confiance mutuelle, la transparence et le partage des connaissances** ; ainsi que
- **La flexibilité et la réactivité** face à l'évolution des circonstances et aux priorités émergentes.

2 Domaines de coopération prioritaires

Les parties conviennent de concentrer leur partenariat sur un nombre limité de domaines de coopération stratégique dans lesquels la coordination peut avoir un impact sur le développement à grande échelle, tout en permettant une certaine souplesse en matière d'instruments et de participation institutionnelle.

Ces domaines comprennent :

- **Le cofinancement et les opérations conjointes**

Renforcer la collaboration en matière de financement et de mise en œuvre des opérations de développement, y compris le cofinancement conjoint et parallèle, en particulier dans les secteurs essentiels à la transformation structurelle et à l'intégration régionale de l'Afrique.

- **L'architecture financière et la mobilisation des capitaux**

Soutenir les efforts visant à mobiliser des financements du développement à grande échelle grâce à la coordination d'approches de financement innovantes et de mécanismes de partage des risques, dans le respect des principes de viabilité de la dette.

- **Le développement du secteur privé, des PME et la création d'emplois**

Renforcer la coopération pour soutenir l'investissement privé, l'entrepreneuriat et la création d'emplois, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, les jeunes et les femmes.

- **Le capital humain, les connaissances et la coopération institutionnelle**

Promouvoir l'échange de connaissances, le renforcement des capacités et la coopération institutionnelle par le biais de travaux d'analyse conjoints, de formations et de partage d'expériences.

- **La résilience et la fragilité**

Approfondir la collaboration pour renforcer la résilience des pays face aux chocs économiques, financiers et externes, y compris dans les contextes fragiles et vulnérables, en soutenant les investissements et les cadres politiques qui renforcent la stabilité et la viabilité du développement à long terme, conformément aux priorités nationales.

Conclusion

Par la présente déclaration conjointe, les parties réaffirment leur détermination commune à éléver leur partenariat à un niveau plus stratégique, ancré dans une coordination renforcée, un respect mutuel et un engagement commun à soutenir un développement résilient, inclusif et durable en Afrique.

DÉCLARATION FAITE à Abidjan, en Côte d'Ivoire, le 13 janvier 2026, par :

1. **Dr Sidi Ould Tah**, président du Groupe de la Banque africaine de développement.
2. **S.E. Rashed Al Kaabi**, directeur général adjoint par intérim du Fonds d'Abu Dhabi pour le développement, au nom de S.E. Mohamed Saif Al Suwaidi, directeur général du Fonds d'Abu Dhabi pour le développement.
3. **S.E. Abdullah KH Almusaiibeh**, président de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique.
4. **S.E. Fawzi Yousef Al-Hunaif**, directeur général du Fonds arabe pour le développement économique et social.
5. **S.E. Hammam Bin Nasser Bin Juraied**, directeur exécutif du Programme arabe du Golfe pour le développement.
6. **S.E Rami Mahmoud Ahmad**, vice-président du Groupe de la Banque islamique de développement, au nom de S.E. Muhammad Al Jasser, président du Groupe de la Banque islamique de développement.
7. **S.E Waleed Al-Bahar**, directeur général par intérim du Fonds koweïtien pour le développement économique.
8. **S.E Abdulhamid Alkhalifa**, président du Fonds de l'OPEP ; et
9. **S.E Sultan Almarshad**, président-directeur général du Fonds saoudien pour le développement.